

Ça roule avec Pluxee !

Part modale des actifs pour leurs trajets domicile/travail

74%
à venir
avec la voiture

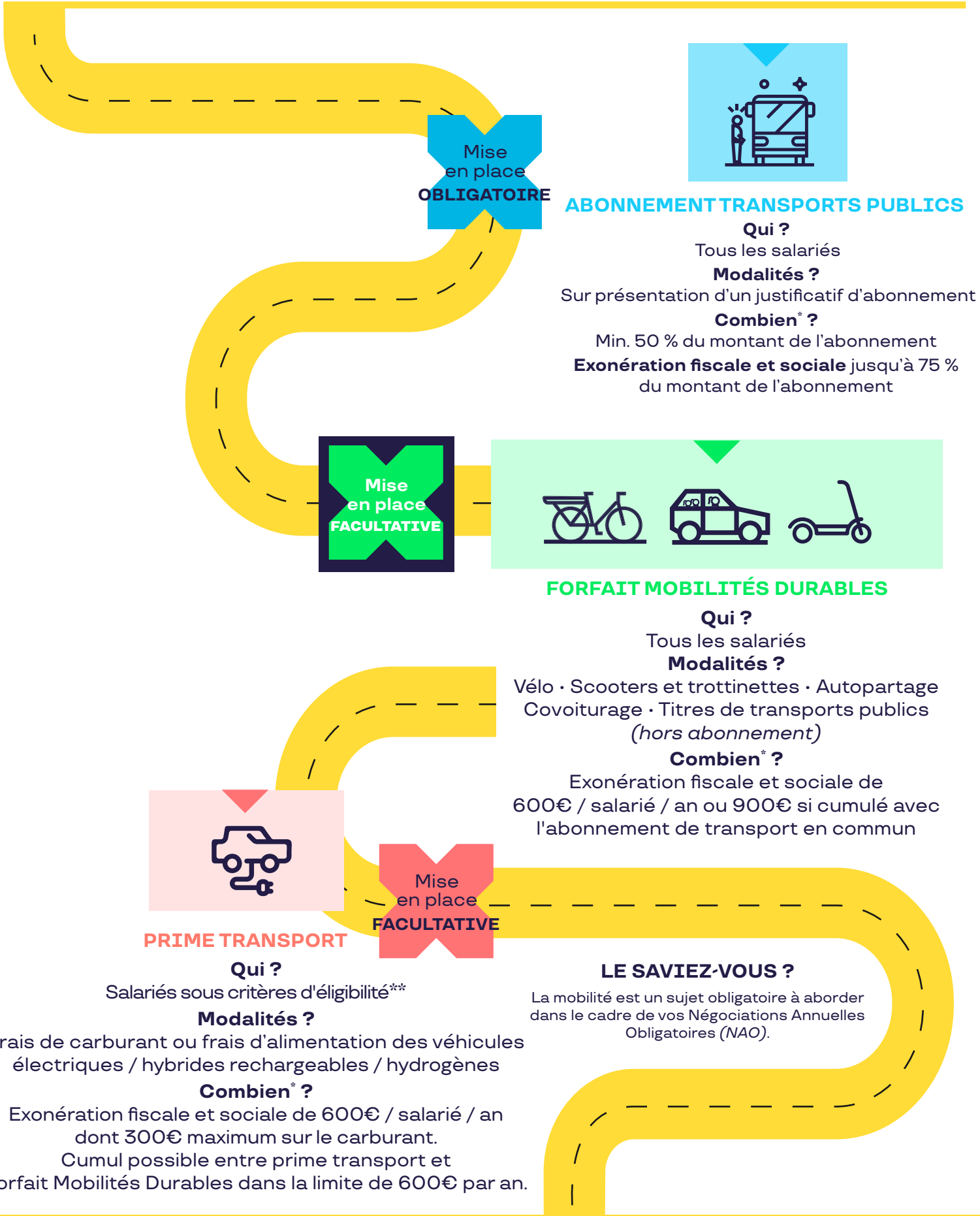
16%
à utiliser
les transports publics

6%
à se déplacer
en marchant

2%
à venir en vélo

Source: INSEE

3 dispositifs légaux pour faciliter les trajets et encourager les mobilités durables



Vous êtes intéressé ?

Facilitez la mobilité durable de vos collaborateurs 

[Demander une démo](#)

* Exonération fiscale et sociale pour l'employeur et le salarié. ** Sont concernés les salariés dont la résidence habituelle ou le lieu de travail n'est pas inclus dans le périmètre d'un plan de mobilité obligatoire, dont la résidence habituelle ou le lieu de travail sont situés dans une commune non desservie par un service public de transport collectif régulier, pour lesquels l'utilisation d'un véhicule personnel est indispensable en raison d'horaires de travail particuliers. -